



Programmes

Master en Sciences et Technologies

Régime LMD - Parcours **M₁** et **M₂**

1^o). Mathématiques – Informatique Appliquée :

- * *Mathématiques et Systèmes décisionnels (Maths-info)*
- * *Master en Information de Gestion (IG)*
- * *Master en Systèmes d'Information et Big data (SI-BD)*
- * *Master en Ingénierie de la BlockChain et CyberSécurité*
- * *Master en Informatique, Option Génie Logiciel et Technologie Web*
- * *Master en Développement d'Applications mobiles et Objets connectés (IoT)*
- * *Master en Ingénierie des Systèmes, Réseaux informatiques et Sécurité*
- * *Master en Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MP – MIAGE).*

2^o). Electrotechnique / Automatismes :

- * *Master en Génie électrique et Energies Renouvelables*
- * *Master en Automatismes et Informatique industrielle.*

3^o). Electronique & Télécommunication :

- * *Master en Réseaux & Télécommunication*
- * *Master en Génie électronique et Systèmes embarqués*
- * *Master en Electronique et Maintenance des Systèmes de Production.*

Pour certaines spécialités informatiques, nous offrons une possibilité de double diplomation avec les programmes Master of Science de l'ESGI de Paris.

Possibilité de Certification CISCO, (CCNA 1-2-3-4). Tout un Plus !

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (diplôme, attestation requise ou expérience pertinente), avoir complété une formation jugée équivalente ou une expérience jugée pertinente.

DOCUMENTS A FOURNIR

1. Une demande manuscrite timbrée
2. Copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu
3. Copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV
4. Deux (2) photos d'identité récentes
5. Une fiche d'inscription dûment remplie

ADMISSION CONDITIONNELLE : Dans ce cas, la condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

Liste d'attente : Le Candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit, qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier. Il (elle) doit de ce fait satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

FRAIS DE SCOLARITE : Les frais académiques sont fixés comme suit :

Frais d'inscription de : 100 000 F payable au départ pour valider une inscription et ne faisant pas partie des frais académiques qui sont comme suit :

CURSUS/FILIERE DE FORMATION	NIVEAU D'ACCES & DUREE	MONTANT ANNUEL
* <i>Réseaux / télécommunication</i>		1 100 000
* <i>Master en Systèmes d'Information et Big data</i>		1 100 000
* <i>Master en BlockChain et Cyber Sécurité</i>		1 100 000
* <i>Systèmes, Réseaux informatiques et Sécurité</i>		1 100 000
* <i>Génie Logiciel et Technologie Web</i>	<i>Minimum niveau Bac + 3 ou Licence + deux ans d'études académiques</i>	1 100 000
* <i>Développement Appli. mobiles et Objets connectés</i>		1 100 000
* <i>Génie électrique et Energies Renouvelables,</i>		1 100 000
* <i>Electronique - Maintenance // Syst. embarqués</i>	Ou	1 100 000
* <i>Informatique de Gestion / (MIAGE)</i>	Maîtrise / Master1 + 1 an d'études	1 100 000
* <i>Automatisme et Informatique industrielle</i>	(après évaluation de dossiers)	1 100 000
* <i>Electronique et Maintenance Bio-médicale</i>		1 100 000
* <i>Mathématiques / Syst. décisionnels (Math-info)</i>		1 100 000

N.B : Ces tarifs concernent les détenteurs de Licence (ou niveau Bac+3) allant au parcours M1 et M2. En M2 (5e Année), un montant de 100 000 F est ajouté en sus pour les **Filières techniques**.

Les Etudiants en Ingénierie doivent se munir d'un ordinateur portable de génération récente (à leur charge).

Modalité de paiement :

- Les frais académiques (*hors frais inscription*) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- premier tiers au plus tard le 15 Novembre - deuxième tiers au plus tard le 15 Février
- troisième tiers au plus tard le 15 Mai.

Tout versement effectué à l'institut au titre de l'année académique en cours reste dû et non remboursable quelque que soit le cas.



Programmes

Master en Sciences et Technologies

(Régime pour détenteurs de Maîtrise
Ou de Niveau Bac+4 - ancien système)

1^o). Mathématiques - Informatique Appliquée :

- * *Mathématiques et Systèmes décisionnels (Maths-info)*
- * *Master en Information de Gestion (IG)*
- * *Master en Systèmes d'Information et Big data (SI-BD)*
- * *Master en Ingénierie de la BlockChain et CyberSécurité*
- * *Master en Informatique, Option Génie Logiciel et Technologie Web*
- * *Master en Développement d'Applications mobiles et Objets connectés (IoT)*
- * *Master en Ingénierie des Systèmes, Réseaux informatiques et Sécurité*
- * *Master en Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MP - MIAGE).*

2^o). Electrotechnique / Automatisme :

- * *Master en Génie électrique et Energies Renouvelables*
- * *Master en Automatisme et Informatique industrielle.*

3^o). Electronique & Télécommunication :

- * *Master en Réseaux & Télécommunication*
- * *Master en Génie électronique et Systèmes embarqués*
- * *Master en Electronique et Maintenance des Systèmes de Production.*

Pour certaines spécialités informatiques, nous offrons une possibilité de double diplomation avec les programmes Master of Science de l'ESGI de Paris.

Possibilité de Certification CISCO, (CCNA 1-2-3-4). Tout un Plus !

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour accéder à un programme de formation, il faut avoir obtenu le niveau exigé (diplôme, attestation requise ou expérience pertinente), avoir complété une formation jugée équivalente ou une expérience jugée pertinente.

DOCUMENTS A FOURNIR

5. Une demande manuscrite timbrée
6. Copie d'extrait de naissance ou d'acte tenant lieu
7. Copie d'extrait certifié conforme des diplômes (ou attestations) obtenus et CV
8. Deux (2) photos d'identité récentes
5. Une fiche d'inscription dûment remplie

ADMISSION CONDITIONNELLE : Dans ce cas, la condition de l'acceptation sera exposée clairement dans la réponse adressée au candidat.

Liste d'attente : Le Candidat est mis sur une liste d'attente d'un programme si le nombre de places disponibles n'est pas suffisant.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Un(e) étudiant(e) admis(e) déjà inscrit, qui désire changer de programme de formation, doit présenter une demande de changement de programme et joindre le reçu du montant exigé pour l'étude du dossier. Il (elle) doit de ce fait satisfaire aux conditions permettant son admission au nouveau programme.

FRAIS DE SCOLARITE : Les frais académiques sont fixés comme suit :

Frais d'inscription de : 100 000 F payable au départ pour valider une inscription et ne faisant pas partie des frais académiques qui sont comme suit :

CURSUS/FILIERE DE FORMATION	NIVEAU D'ACCES & DUREE	MONTANT ANNUEL
* Réseaux / télécommunication		1 200 000
* Master en Systèmes d'Information et Big data		1 200 000
* Master en BlockChain et Cyber Sécurité		1 200 000
* Systèmes, Réseaux informatiques et Sécurité		1 200 000
* Génie Logiciel et Technologie Web		1 200 000
* Développement Appli. mobiles et Objets connectés		1 200 000
* Génie électrique et Energies Renouvelables,		1 200 000
* Electronique - Maintenance // Syst. embarqués		1 200 000
* Informatique de Gestion / (MIAGE)		1 200 000
* Automatismes et Informatique industrielle		1 200 000
* Electronique et Maintenance Bio-médicale		1 200 000
* Mathématiques / Syst. décisionnels (Math-info)		1 200 000

N.B : Ces dispositions concernent les détenteurs de diplôme de niveau Bac+4 d'Ingénierie (ou Master 1).

Les Etudiants en Ingénierie doivent se munir d'un ordinateur portable de génération récente (à leur charge).

Modalité de paiement :

- Les frais académiques (hors frais inscription) sont payables au début de chaque trimestre comme suit :
- premier tiers au plus tard le 15 Novembre - deuxième tiers au plus tard le 15 Février
- troisième tiers au plus tard le 15 Mai.

Tout versement effectué à l'institut au titre de l'année académique en cours reste dû et non remboursable quelque que soit le cas.